



LIVRET

VAE - Certification Expert Assurance Maritime

VAE Certification EAM Expert Assurance Maritime

I. - LA VAE

Depuis la loi du 17 janvier 2002, la VAE permet aux personnes engagées dans la vie active de faire valider les acquis de leur expérience notamment professionnelle, pour obtenir tout ou partie d'une certification professionnelle :

Les conditions à remplir :

1. Avoir exercé une ou plusieurs activités au moins 1 an

- en rapport avec le diplôme visé.
- en continu ou en discontinu.
- à temps plein ou à temps partiel.

2. Être en mesure de justifier de cette expérience

II. - LA DÉMARCHE DE VAE

HSCE a mis en place un dispositif en trois phases permettant aux personnes intéressées d'engager cette démarche de VAE.

1. Recevabilité de la demande

Cette phase d'étude de la recevabilité de la demande doit permettre à HSCE de vérifier si le candidat répond aux conditions administratives de la VAE. Elle comporte deux volets :

a) Parcours professionnel

- le parcours professionnel (activités exercées en rapport avec la certification et leur durée)
- le parcours de formation.

b) Pièces justificatives

- les documents attestant d'au moins 1 an d'activité.
- les pièces justificatives de diplômes, d'attestations de formation continue et les éventuelles attestations de dispenses obtenues.

La recevabilité de la demande ou son rejet est notifié sous un délai de 21 jours à réception de la demande.

Si la demande est déclarée recevable, il lui sera demandé d'élaborer un *Livret VAE.EAM-HSCE*.

2. Elaboration du Livret VAE.EAM-HSCE

Ce livret est constitué d'une description et analyse des activités du candidat. Celui-ci peut y joindre tout document facilitant la compréhension, par le jury, du travail effectué.

Ce livret fera l'objet d'une évaluation.

3. Evaluation par un jury et entretien éventuel

Le jury HSCE sera réuni et procédera à un entretien avec le candidat : il s'agit d'une recherche par le jury d'informations complémentaires sur les éléments fournis et d'une évaluation globale de l'expérience. Il s'agit d'une recherche, par le jury, d'informations complémentaires concernant les éléments fournis dans le *Livret VAE.EAM-HSCE*.

Le jury HSCE est composé de professionnels compétents dans les activités concernées par le diplôme, de salariés et de chefs d'entreprises, d'hommes et de femmes. Il se réunit deux fois par an.

Ce jury détermine si le diplôme peut être octroyé au candidat après examen du *Livret VAE.EAM-HSCE*.

II. - LA DÉCISION DU JURY

Le jury HSCE, à l'issue de l'étude du *Livret VAE.EAM-HSCE* d'un éventuel entretien, peut décider :

- la validation totale de la certification.
- une validation partielle de la certification (dont le bénéfice est conservé à vie).
- aucune validation.

La décision du jury vous est notifiée par HSCE, par voie postale avec accusé de réception.

Fiche de renseignements
relative à la Validation des Acquis de l'Expérience
de la certification EAM
Expert Assurance Maritime

A compléter et à retourner accompagnée d'un CV, de la copie des vos diplômes et ou titres (y compris capacitaires), d'un justificatif de domicile et d'une lettre de motivation

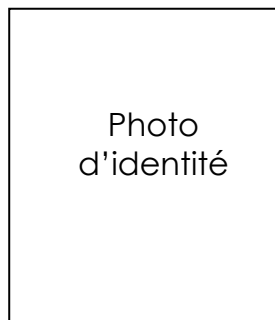
M, Mme, Mlle,

Prénoms

Date et lieu de naissance

Nationalité

Adresse



.....
Code postal..... Ville

N° tél.....

E-mail :.....

I – SITUATION ACTUELLE (entourez votre choix)

↳ Salarié ↳ Demandeur d'emploi ↳ Autre (précisez) :

A - VOTRE EXPERIENCE

Activité professionnelle

*L'objectif de cette rubrique est de faire l'inventaire des acquis professionnels les plus significatifs **en rapport avec le diplôme visé***

Durée / année	Entreprise	Fonction occupée et statut	Missions confiées

Activités extra professionnelles (bénévolat, membre d'association...) :

L'objectif de cette rubrique est de faire l'inventaire de vos acquis personnels les plus significatifs **en rapport avec la certification visée**

Durée / année	Entreprise	Fonction occupée et statut	Missions confiées

II – FORMATION

A – ETUDES CONDUISANT A UN DIPLOME

Niveau	Diplôme obtenu ou suivi	Spécialité	Etablissement	Année de préparation	Année obtention du diplôme
Avant bac :					
BAC :					
BAC + 2 :					
BAC +3 ou 4 :					
BAC +5 et plus :					

B – STAGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE les plus significatifs en rapport avec le diplôme visé

Intitulé du stage	Durée	Organisme

C – VALIDATIONS DES BLOCS DE COMPETENCES Le candidat doit composer un dossier de soutenance sur pièces validant les blocs de compétences composant la certification EAM Expert Assurance Maritime

Bloc 1 Entreprenariat – Expertise Maritime

Présentation d'un dossier (recueil) comportant :

Un prévisionnel d'activité sur 3 exercices

Une analyse du marché démontrant une potentialité viable

Les documents administratifs et comptables (mandat accedit, lettre de mission, facture, bordereaux de présence, bordereaux de pièces, condition générales de vente)

Bloc 2 Gestion Marketing – Expertise Maritime

Présentation d'un dossier (recueil) comportant :

Un prévisionnel d'actions commerciales sur 2 exercices

Bloc 3 Administration et saisine – Expertise Maritime

Présentation d'un dossier (recueil) comportant :

Rédaction d'un acte de synthèse de mission, avec son organigramme par postes, charges et étapes

Bloc 4 Méthodologie Expertale – Expertise Maritime

Présentation d'un dossier (recueil) comportant :

Un rapport d'expertise d'ordre général *

Un rapport d'expertise de sinistre *

(* études de cas théoriques sur pièces et documentations fournies par l'organisme de certification HSCE)

Bloc 5 Métrologie Expertale – Expertise Maritime

Présentation d'un dossier (recueil) comportant :

Un mémoire personnel traitant des sujets métrologiques constitutifs de ce bloc (osmose, fluides, thermique, infrathermique, électrique, revêtements)

Bloc 6 Métrologie Dynamique – Expertise Maritime

Présentation d'un dossier (recueil) comportant :

Etablir un protocole théorique d'essai dynamique (voile et moteur) en y incluant les postes de contrôles et de diagnostics.

Bloc 7 Imputabilité et estimation – Expertise Maritime

Présentation d'un dossier (recueil) comportant :

Communiquer vos règles d'estimations justifiables afin de définir une VADE (valeur à dire d'expert) et une VRADE (valeur de remplacement à dire d'expert) en tenant compte des + et -values, des règles d'amortissement, du croisement de données en valeurs marchandes (régionales, nationales, internationales)

Bloc 8 Droit et environnement Juridique – Expertise Maritime

Présentation d'un dossier (recueil) comportant :

Un mémoire personnel sur les divers statuts de l'expert (a partie, assurance, judiciaire), ses charges, rôles et fonctions, ainsi que le cadre juridique environnemental (appels en responsabilité, notion des vices, obligation de moyen et de résultat, garantie légale et contractuelle,...)

La conclusion de ce mémoire devra comporter l'expression de votre analyse personnelle en termes de déontologie de l'accord Afnor ACX 50-827, de la norme X50-110 et de ses référentiels d'application Afnor X50-045 et X50-46.

Bloc 9 Ingénierie et environnement Propulsif – Expertise Maritime

Présentation d'un dossier (recueil) comportant :

Un mémoire personnel traitant de la propulsion navale, de ses contraintes, charges, calculs et équations spécifiques.

D – COMMUNICATION DU DOSSIER

Le candidat doit communiquer son entier dossier par voie postale a l'adresse du siège social de l'organisme certificateur ou procéder à une remise en main propre contre.

Les dates de remise sont les suivantes :

Avant le 31 janvier pour un passage en commission fixée entre le 1^{er} et le 15 juin

Avant le 30 juin pour un passage en commission fixée entre le 1^{er} et le 15 novembre

Délibération du Jury communiquée sous un délai de 21 jours à compter de la date de tenue de la commission.

E – VOTRE DEMANDE

Je soussigné (nom, prénom).....
déclare et certifie l'exactitude des informations communiquées.

En outre, je déclare ne pas déposer dans la même année civile une demande similaire, pour la même certification, auprès d'un autre organisme ou établissement.

Je déclare ne pas avoir réalisé plus de 3 demandes de validations pour des certifications et diplômes différents dans la même année civile.

Je demande, ma réception au titre du programme de validation des acquis d'expériences en vue d'obtention de la certification professionnelle EAM Expert Assurance Maritime (Niv 6) fiche RNCP N° 29673 et je m'engage à honorer la convocation en audition de soutenance de ce présent dossier devant le Jury.

Fait à Le/...../.....

Signature du Candidat